

Enseignement supérieur
La formation des infirmiers et sages-femmes
allongée à quatre ans

La commission Enseignement supérieur du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mardi un projet de décret relevant les exigences minimales de formation des infirmiers et sages-femmes. Dès la rentrée prochaine, cette formation passera donc de trois à quatre ans. Des mesures transitoires sont prévues pour permettre aux étudiants qui ont entamé leur cursus avant l'entrée en vigueur de la directive de le poursuivre dans l'ancien régime. (Belga)